

DEVAIS-JE OBLIGATOIREMENT ARRÊTER MES ACTIVITÉS PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 16/11 AU 31/12/2020

Oui

JE PEUX BÉNÉFICIER DU VB3 POUR TOUTE LA PÉRIODE ET JE NE DOIS PAS DÉMONTRER UNE BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES\*

Non

MON CHIFFRE D'AFFAIRES PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 16/11 AU 31/12/2020 ÉTAIT-IL INFÉRIEUR D'AU MOINS 60 % À CELUI DE LA MÊME PÉRIODE EN 2019 ?

Oui

CETTE BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES EST-ELLE DUE AUX MESURES CORONA ?

Non

Oui

JE PEUX BÉNÉFICIER DU VB3 POUR TOUTE LA PÉRIODE, MAIS JE DOIS POUVOIR DÉMONTRER UNE BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Non

DEVAIS-JE OBLIGATOIREMENT ARRÊTER MES ACTIVITÉS PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 16/11 AU 30/11/2020 ?

Oui

JE PEUX BÉNÉFICIER DU VB3 POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 16/11 AU 30/11/2020 ET JE NE DOIS PAS DÉMONTRER DE BAISSÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Non

JE NE PEUX PAS BÉNÉFICIER DU VB3



\* LES ÉTABLISSEMENTS HORECA QUI ONT RÉALISÉ 50 % OU PLUS DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES GRÂCE À LA VENTE À EMPORTER AU COURS DE LA PÉRIODE ALLANT DU 16/11 AU 31/12/2020 DOIVENT DÉMONTRER UNE BAISSÉ DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES